



## CONSETEMENT INFORMÉ

### CADRE DES CONSULTATIONS PSYCHOLOGIQUES CHEZ PSYCOL

PsyCol SPRL, Rue de Toulouse 49 à 1040 Bruxelles, n° d'entreprise 0759635605

#### **Objectif**

Le présent document a pour objet de définir le cadre initial de la prestation d'accompagnement psychologique proposée *par les employé-es des Centres PsyCol*.

Dans le cadre de leur relation de travail, chacun-e s'engage à respecter le cadre en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel.

#### **Contexte des Consultations**

Les consultations sont fondées sur un cadre de travail défini et confidentiel, une écoute active et bienveillante qui favorise la relation entre la-e psychologue et les personnes reçues, ainsi que l'utilisation d'outils et techniques propres au·à la psychologue.

Les personnes reçues sont actrices et responsables des engagements et des décisions qu'elles prennent.

Le parcours de consultation se termine par une séance de clôture.

#### **Déontologie**

La prestation respecte le code de déontologie du Moniteur belge ([Code De Déontologie Fr 2018](#)). La-e psychologue s'engage à respecter l'indépendance des bénéficiaires qui restent seules responsables de leurs décisions.

#### **Confidentialité / Obligations d'Assistance en Cas de Danger**

En tant que patient-e/client-e, les informations partagées au cours du traitement sont tenues dans la plus stricte confidentialité et ne seront divulguées à aucune personne ou agence sans votre permission écrite, sauf dans les cas suivants :

- Déclarations exprimant l'intention de se faire du mal ou de faire du mal à quelqu'un d'autre
- Déclarations indiquant des informations sur des abus envers un-e enfant, une personne âgée ou une personne porteuse de handicap
- Informations facilitant le traitement en cas d'urgence médicale
- Ordre du tribunal
- Interventions et supervisions occasionnelles avec des collègues professionnel·les (sans révéler votre identité)

La levée du secret professionnel et l'obligation d'assistance en cas de danger (art. 422bis du Code pénal) sont essentielles. Si vous ou une autre personne êtes en danger immédiat, la-e psychologue est tenu-e de porter assistance.



### **Modalités d'Accompagnement**

En accord mutuel avec la-e psychologue et les personnes reçues, les séances peuvent se dérouler en présentiel et/ou en distanciel (selon les modalités convenues, téléconférence, appel téléphonique). Les séances auront lieu à un rythme décidé d'un commun accord entre la-e psychologue et les personnes reçues.

La-e psychologue peut proposer de faire appel à un-e autre professionnel-le ou à toute autre forme d'assistance si l'accompagnement dépasse son champ de compétences.

Dans le cadre de travail de PsyCol, la-e psychologue a la possibilité de s'engager dans des réunions d'intervisions dans le but d'améliorer la qualité de la prise en charge dans le respect du code de déontologie garantissant ainsi la confidentialité et le respect du secret professionnel partagé.

### **Tarifs et Paiements**

Les tarifs sont communiqués avant la première séance via les profils en ligne (DoctorAnytime ou Rosa). Toute demande de rédaction de rapport fait l'objet d'une facturation complémentaire, calculée au prorata du temps effectivement consacré à sa rédaction, sur la base du tarif horaire de la consultation. Le montant est déterminé proportionnellement au prix de la séance et ajouté à la facture de la consultation suivante.

Le paiement peut être fait par espèces, code QR ou virement.

Nous vous fournissons une facture après réception de votre paiement.

Nous ne sommes pas affilié-es aux compagnies d'assurance ; si vous souhaitez utiliser une assurance, vous pouvez vous renseigner auprès de votre compagnie d'assurance sur la couverture de nos services en tant que psychologues clinicien·nes agréé-es auprès de la commission des psychologues de Belgique.

Veuillez noter que nous ne pouvons pas garantir l'intervention de votre assurance.

### **Engagement des Parties, Annulations, Absences**

La rencontre thérapeutique repose sur un lien personnel, unique et exclusif entre vous et votre psychologue. Pour garantir la qualité et la continuité de cet accompagnement, un espace de temps spécifique vous est réservé et sanctuarisé. Contrairement à d'autres services, cette exclusivité rend difficile, voire impossible, la réattribution de votre plage horaire à une autre personne dans un délai court sans nuire à la fluidité du travail clinique. C'est pour protéger cet engagement mutuel et la disponibilité de votre thérapeute que PsyCol applique une politique de défraiement en cas d'annulation tardive, visant à compenser l'impossibilité de réorganiser cet espace de soin qui vous était dédié.

Les personnes reçues s'engagent à honorer les rendez-vous programmés.

Les personnes reçues s'engagent à respecter :

**Ponctualité** : la-e psychologue et les personnes reçues s'engagent à respecter les heures et dates de rendez-vous.

**Assiduité** : la pérennité de notre réseau repose sur le respect des rendez-vous. Toute annulation doit être communiquée par écrit (selon les modalités convenues avec la-e psychologue - email, SMS, WhatsApp). Les indemnités suivantes sont dues à titre de dédit (non remboursables par la mutuelle) :

#### **EN INDIVIDUEL:**

- **Plus de 5 jours ouvrables à l'avance** : Aucune indemnité.



- **Entre 5 jours ouvrables et 48 heures ouvrables à l'avance** : Une indemnité forfaitaire de 50% des honoraires.
- **Moins de 48 heures ouvrables à l'avance ou non-présentation** : il n'est pas possible d'annuler la séance, elle est due.

#### EN RELATIONNEL :

- **Plus de 48 heures à l'avance** : Aucune indemnité.
- **48 heures ouvrables à l'avance** : Une indemnité forfaitaire de 50% des honoraires.
- **Moins de 48 heures ouvrables à l'avance ou non-présentation** : il n'est pas possible d'annuler la séance, elle est due.

#### **Exceptions et adaptations :**

1. **Certificat médical** : La séance n'est pas due sur présentation d'un certificat médical précisant l'impossibilité de sortie.
2. **Visio** : Si les conditions le permettent en séance individuelle, la séance peut être maintenue en distanciel.
3. **Rattrapage** : Si la séance est déplacée durant la **même semaine** selon les disponibilités du-de la psychologue, l'indemnité peut être levée.

*Le cadre de PsyCol prévaut sur les conditions Doctor Anytime dès le second rendez-vous.*

#### **Urgences**

Si vous traversez une urgence ou une crise de santé mentale, veuillez appeler le 112 ou vous présenter aux urgences pour obtenir une assistance immédiate, car nous ne pouvons jamais garantir notre disponibilité en dehors de nos sessions programmées.

Pour toute urgence psychologique, nous vous recommandons de contacter l'un de services suivants :

<https://social.brussels/category/289>

#### **Durée, Calendrier, Lieu**

Le nombre de séances évoluera d'un commun accord en fonction de la demande et des besoins des personnes reçues.

La durée des séances est déterminée par la-e psychologue. D'un accord mutuel, les séances seront réalisées en présentiel (au sein du centre PsyCol occupée par la-e psychologue) ou à distance selon les modalités choisies.

Les dates de séances seront programmées selon le cadre de la-du psychologue avec l'accord des personnes reçues.

#### **Fin de la Thérapie**

La thérapie se termine idéalement lorsque vous vous sentez prêt-e et de manière à apporter une clôture et une réflexion. Vous êtes libre de mettre fin à la thérapie à tout moment. En cas de fin de suivi, une séance de clôture sera proposée.



### **Litiges**

Les personnes reçues et/ou la-e psychologue peuvent, sans avoir à s'en justifier, mettre fin au suivi psychologique. Si la décision de fin est prise unilatéralement par la-e psychologue, cet-te dernier-e fournira des contacts de collègues pouvant assurer une reprise de suivi.

**La transmission de ce document par courriel vaut accord, sauf réponse contraire de votre part.**

Pour plus d'informations, visitez les sites web <http://www.psycol.be> ou <https://www.compsy.be/fr/>